Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260402-D2026043-DE

TO page 2026 - 073

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 27/03/2026
Date d'affichage : 27/03/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
DELIBERATION N° 2026-043

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, deux avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Laurent STAERCK par Sylvie VADIS**
Anaïs LEMEUR par Alexis LE NAOUR

Absents excusés : Annabelle ORTIZ DE LA ROSA ; Stevan VINCENDEAU
Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE

Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 21 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

DELEGUE MUNICIPAL A L'URBANISME : FIXATION DES INDEMNITES

Lors du Conseil Municipal du 23 mai dernier, le Maire avait annoncé la désignation future par arrêté d'un délégué.
Ainsi et conformément à ce qui avait été annoncé, M. FRANKOWSKI Laurent a été nommé Délégué à l'urbanisme et au Plan Communal de Sauvegarde.

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L 2123-20 et suivants et R 2151-2 alinéa 2 du code général des collectivités locales, il appartient aux assemblées municipales de fixer le montant des indemnités de fonction aux élus.

Considérant la population totale en vigueur, le Maire, rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 3 500 à 9 999 habitants.
Il rappelle que l'enveloppe globale brute mensuelle maximum est constituée de l'indemnité du Maire et de 8 adjoints et en référence à l'indice brut terminal.

La délibération du 20 mars 2026 fixant les indemnités du Maire et des Adjoints a prévu de réduire l'indemnité du Maire à 55,7803 % au lieu de 58,30 % et les indemnités des adjoints à 22,3121 % au lieu de 23,32 % pour financer l'indemnité du conseiller délégué.

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260402-D2026043-DE

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'INDEMNITE ALLOUEE AU CONSEILLER DELEGUE
(Référence à l'indice brut terminal de la fonction publique)

FRANKOWSKI Laurent Conseiller délégué à l'urbanisme et au Plan Communal de Sauvegarde	10.5826 %

M. DU HALGOUET fait remarquer que selon lui, les conseillers municipaux auraient également dû être indemnisés de leur mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 22 voix pour, 2 voix contre (Mme HAMARD, M. DU HALGOUET) et 1 abstention (M. RAZA) **FIXE** l'indemnité pour le conseiller délégué, à compter du 02 avril 2026, selon les modalités détaillées ci-dessus.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 09 avril 2026.

Maire	**Secrétaire de séance**

MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU
22 (Côtes-d'Armor)